



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 63

Votants : 70 (dont 7 procurations)

N°7

OBJET :

**ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
2017**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

23 NOV. 2017

Publiée ou notifiée

le :

23 NOV. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (à partir de la délibération n°10) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER (jusqu'à la délibération n°20) - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN (jusqu'à la délibération n°26) – A. CORNE (à partir de la délibération n°21) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – J. BLETTERY- C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°13) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la délibération n°9) - M.J. CONTE – C. LEPRAT (jusqu'à la délibération n°20) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. AG. CROUZIER à C. BERTIN (à partir de la délibération n°21), Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE à JS. LALOY (jusqu'à la délibération n°21) – JM. BOUREL à F. SEMONSUT – C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°12) – JJ. MARMOL à G. MAQUIN – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KADJAN à JL. GUITARD – C. POMMERAY à F. SKVOR (à partir de la délibération n°9), Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. P. COLAS – F. BOFFETY – M. MERLE, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 relatif à l'imputation sur les attributions de compensation des coûts liés à la mise en œuvre des services communs,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C définissant notamment la procédure de fixation des attributions de compensation entre un EPCI et ses communes membres,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) notifiées aux communes membres le 4 juillet 2017,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par délibération le 5 novembre 2015,

Vu l'étape 2 du schéma de mutualisation de Vichy Communauté adoptée par délibération du 8 décembre 2016,

Vu la délibération n°5A du Conseil Communautaire du 2 février 2017 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires 2017,

Considérant l'adoption du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée au sens de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les propositions de la CLECT relatives au transfert des écoles de musique préconisant une fixation libre des attributions de compensation des communes intéressées telle que le prévoit le 1°bis du V. de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, disposant que *« le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »*,

Considérant par conséquent la nécessité pour les communes intéressées (Cusset, Saint-Yorre, Bellerive-sur-Allier et Vichy) de soumettre la fixation libre de leurs attributions de compensation à l'adoption de leurs conseils municipaux respectifs,

Considérant les dispositions du 1°bis du V. de l'article 1609 nonies C du code général des impôts permettant d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement, cela étant proposé pour tenir compte du transfert des dépenses d'investissement liées au renouvellement du Centre Omnisports de Vichy,

Considérant la nécessité d'intégrer aux attributions de compensation des communes d'Arfeuilles et de Chatelus le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants 2016 pour respectivement 3 236 € et 684 €,

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer les attributions de compensation 2017 selon le tableau ci-annexé,

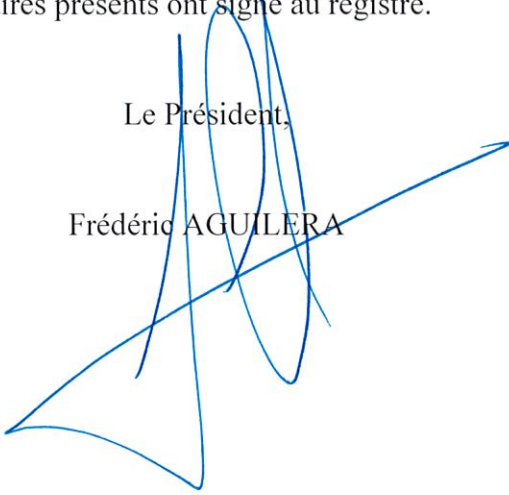
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (69 pour, 1 voix contre M. Alain Dumont), l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 novembre 2017.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



A titre d'information: décomposition des chiffres retenus pour la fixation des attributions de compensations définitives 2017

COMMUNES aménagement de VVA	Région Attributions de compensation 2016 (A)	Transfert de fiscalité (AC à reverser aux communes)				Transferts de nouvelles compétences										Mise à jour du Fonds communautaire					Crédits d'exécution de services communs (présentables de rétroactifs sur les AC)					évaluation globale des coûts
		TULPE	TAUX DE SEJOUR	COMPENSATION THÉORIQUE EN PPU	SOUS-TOTAL (B)	Modifications budgétaires					Mise à jour du Fonds communautaire					Action sociale	SOUS-TOTAL (C)	ADP et infra	Sport	Espaces verts	SOUS-TOTAL (D)	TOTAL (C+D)				
						Un (C) (A)	Proportion du budget	Énergie	Sanitaires et assainissement	Agriculture	Forêt	Services publics (transférables)	Logement P.U.	Logement P.U.	Logement P.U.								Équipements sportifs	Équipements culturels (consolidation en ppp)		
Affranchissement	0 €	0 €	0 €	112 256 €	112 256 €												0 €					0 €	112 256 €	0 €		
Aéronautique	0 €	0 €	0 €	46 280 €	46 280 €												0 €					0 €	46 280 €	0 €		
Chambre d'agriculture	0 €	0 €	0 €	112 385 €	112 385 €												0 €					0 €	112 385 €	0 €		
Châtillon	0 €	0 €	0 €	25 446 €	25 446 €												0 €					0 €	25 446 €	0 €		
Forêtiers sur Sichen	0 €	0 €	0 €	90 915 €	90 915 €												0 €					0 €	90 915 €	0 €		
La Chaux-de-Fort	0 €	0 €	0 €	22 915 €	22 915 €												0 €					0 €	22 915 €	0 €		
La Chapelle	0 €	0 €	0 €	46 038 €	46 038 €												0 €					0 €	46 038 €	0 €		
La Guillerme	0 €	0 €	0 €	13 387 €	13 387 €												0 €					0 €	13 387 €	0 €		
Le Grignon	0 €	0 €	0 €	81 554 €	81 554 €												0 €					0 €	81 554 €	0 €		
Lavigne	0 €	0 €	0 €	40 725 €	40 725 €												0 €					0 €	40 725 €	0 €		
Le Mayet de Montagne	0 €	0 €	0 €	336 695 €	336 695 €												1 331 €					1 331 €	338 026 €	1 331 €		
Mellon	0 €	0 €	0 €	104 805 €	104 805 €												1 694 €					1 694 €	106 499 €	1 694 €		
Nivernais	0 €	0 €	0 €	55 309 €	55 309 €												0 €					0 €	55 309 €	0 €		
Saint-Clément	0 €	0 €	0 €	74 652 €	74 652 €												0 €					0 €	74 652 €	0 €		
Saint-Nicolas des Bais	0 €	0 €	0 €	73 758 €	73 758 €												0 €					0 €	73 758 €	0 €		
Abercort	423 870 €					13 316 €											0 €					0 €	13 316 €	437 186 €		
Bellême	-12 265 €	52 644 €	67 523 €		125 902 €	10 504 €											0 €					0 €	136 406 €	-12 265 €		
Billy	65 840 €					8 973 €											0 €					0 €	8 973 €	74 813 €		
Bost	-465 €					7 468 €											0 €					0 €	7 468 €	-457 €		
Brugnot	-3 806 €																0 €					0 €	-3 806 €	-3 806 €		
Bussac	0 €																0 €					0 €	0 €	0 €		
Charrel	612 439 €																0 €					0 €	612 439 €	612 439 €		
Cognac-Lyonne	-471 €					8 418 €											-1 294 €					-1 294 €	461 €	-471 €		
Cressac-de-Neuf	104 859 €					8 418 €											0 €					0 €	104 859 €	104 859 €		
Cressac-de-Vieux	1 375 197 €					7 857 €											0 €					0 €	1 375 197 €	1 375 197 €		
Cusset	1 951 791 €	102 844 €			102 844 €	5 860 €	10 000 €										0 €					0 €	1 957 651 €	1 957 651 €		
Épinasse-Vézelle	40 828 €																0 €					0 €	40 828 €	40 828 €		
Hauterive	124 243 €																0 €					0 €	124 243 €	124 243 €		
Hauterive	112 112 €																0 €					0 €	112 112 €	112 112 €		
Marcel	276 €																0 €					0 €	276 €	276 €		
St Germain	540 331 €																-1 308 €					-1 308 €	539 023 €	539 023 €		
St Remy	-1 863 €					4 153 €											0 €					0 €	2 289 €	-1 863 €		
St Yorre	2 151 048 €	1 555 €			1 555 €	8 668 €											0 €					0 €	2 159 613 €	2 159 613 €		
Saint-Léon	-259 €																0 €					0 €	-259 €	-259 €		
Seuillet	11 419 €																0 €					0 €	11 419 €	11 419 €		
Vendat	19 952 €																0 €					0 €	19 952 €	19 952 €		
Le Vernet	18 970 €					6 257 €											0 €					0 €	25 227 €	12 257 €		
Vichy**	3 831 384 €	61 544 €			61 544 €	1 307 €											0 €					0 €	3 892 928 €	3 892 928 €		
Total	11 207 745 €	275 045 €	67 523 €		1 580 613 €	71 619 €	18 972 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 607 807 €	110 765 €	15 640 €	1 114 356 €	0 €	1 240 752 €	3 848 659 €	8 992 867 €		

** A cela s'ajoute la création d'une AC en investissement pour être relative à l'entretien du Centre équestre

Legend:

Communes non concernées par le thème visé

*Coûts nets hors périscolaire (refectoire hors AC aux communes)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/11/2017
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

.....
Date de décision: 16/11/2017

Date de réception de l'accusé 23/11/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16NOV2017_7

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171116-16NOV2017_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (003-240300426-20171116-16NOV2017_7-DE-1-1_1.pdf)